

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3030

5 novembre 2015

SOMMAIRE

AESF Duomo S.à r.l.	145395	MEB Invest S.A.	145422
Anthemis Services S.à r.l.	145438	Mediapoint	145436
Barbican Luxembourg S.à r.l.	145422	Medilux Consult s.à r.l.	145437
Cepro S.A.	145419	Meenie S.C.A.	145419
Grand City Properties S.A.	145432	Meersel Holding S.A.	145437
Lucilin Conseil	145394	Megateam V	145437
Lux-Comtel S.à r.l.	145394	Metropole International Hotel Group S.à r.l.	145419
Luxcore S.A.	145395	MFR Castel Romano Land S.à r.l.	145438
Luxeden	145394	MGE Hellenic Investments S.à r.l.	145438
Lux Property Invest S.A.	145432	MGE Hellenic Investments S.à r.l.	145438
Lux Property Invest S.A.	145394	MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.	145439
Mactec S.A.	145406	MGE Vernon S.à r.l.	145439
Magadanmorneftegaz S.à r.l.	145406	Mikassa S.A.	145440
Magenta Investment Luxembourg SA	145406	Mikassa S.A.	145439
Mahindra Two Wheelers Europe Holdings S.à r.l.	145410	Milano Uno S.à r.l.	145420
Mahindra Two Wheelers Europe Holdings S.à r.l.	145410	Milo Holdings S.à r.l.	145420
Mallinckrodt Group S.à r.l.	145414	Mizzen Manager S.à r.l.	145421
Mallinckrodt International Finance S.A.	145406	ML Corporate Consulting s.à r.l.	145440
Mallinckrodt Lux Ip S.à r.l.	145415	Motor Development International S.A.	145434
Mallinckrodt Quincy S.à r.l.	145417	Movele S.à r.l.	145422
Mallinckrodt Securitization S.à r.l.	145418	Multisoft	145440
Mallinckrodt Windsor S.à r.l.	145418	Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.	145413
Manor Investment S.A.	145421	Nemera Capital	145439
Marlett SA	145421	NII International Holdings S.à r.l.	145440
Marlett SA	145422	Pan European Value Added Venture German Feeder S.C.A.	145407
Mathilux S.à r.l.	145422	Schreiner und Objektmontagen Wagner S.à r.l.	145415
Maxtron S.à r.l.	145421	Wasserheim Anlagen S.A.	145420
M.D.M. Spf, S.A.	145395	Yoshi S.A.	145418
M.D.M. Spf, S.A.	145405		

Lucilin Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 143.778.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015155590/11.

(150170772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Lux Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.739.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ils avaient été initialement déposés le 30.07.2014 sous le numéro suivant: L140134540.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015155592/11.

(150171391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Luxeden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 93, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 184.461.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession du 24 août 2015 entre:

Monsieur Etienne FONTAN, né le 5 septembre 1966 à Talance (France), domicilié au 93, rue des Romains, L-8041 Strassen, propriétaire de 100 parts sociales

Et

Madame Sylviane VANDENBUSSCHE, née le 20 octobre 1970 à Lille (France), domiciliée au 93, rue des Romains, L-8041 Strassen, propriétaire de 25 parts sociales

- Que Monsieur Etienne FONTAN prénommé, cède par la présente 38 parts sociales qu'il détient dans la société LUXEDEN au profit de Madame Sylviane VANDENBUSSCHE, prénommée.

Suite à cette cession, les parts sociales de la société LUXEDEN sont détenues par:

- Etienne FONTAN: 62 parts sociales
- Sylviane VANDENBUSSCHE: 63 parts sociales
- Francis FONTAN: 1 part sociale

Fait à Strassen, le 24 août 2015.

LUXEDEN

Etienne FONTAN

Référence de publication: 2015156276/23.

(150171740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Lux-Comtel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du vin.
R.C.S. Luxembourg B 106.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155593/10.

(150170876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Luxcore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8386 Koerich, 4, rue Fockeschlass.

R.C.S. Luxembourg B 53.256.

Le nouveau siège social de la société LUXCORE s.a., numéro registre de commerce B 53256, se trouve à L-8386 KOERICH, 4, rue Fockeschlass.

Référence de publication: 2015155594/9.

(150170947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

M.D.M. Spf, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.870.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155595/9.

(150170802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

AESF Duomo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 200.092.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary public residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

1. AXA Early Secondary Fund V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number 11002, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through ARDIAN Investment UK Limited as manager, an UK company, incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1 Grafton Street, London, W1S 4FE, registered with the Companies House under number 05654928, ("AESF V")

here duly represented by Ms Jennifer Ferrand, with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. AXA Early Secondary Fund V B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland EH3 9WJ, registered with the Companies House under number 012119, having AXA Private Equity Early Limited as general partner and acting through ARDIAN Investment UK Limited as manager, an UK company, incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1 Grafton Street, London, W1S 4FE, registered with the Companies House under number 05654928, ("AESF VB")

here duly represented by Ms Jennifer Ferrand, with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "AESF Duomo S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

1. to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, enterprises or investment funds, regulated or not;
2. to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
3. generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
4. to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
5. to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);
6. to borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes (save through a public issuance of such instruments) and to secure the repayment of any money borrowed;
7. to enter into swap agreements, futures, forwards, options or other derivative products in any form whatsoever;
8. to render any administrative, financial, legal, accounting, commercial, IT, management, or other services, in favor of Affiliates; and
9. Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (zero point zero one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its/his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholder(s) unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of

the Commercial Companies Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and his/her/their/its remuneration determined by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

At the start of each meeting of the board of managers, the managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent of each manager, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Board of managers' meetings shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg. However, the managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction. Such participation in a meeting is deemed equivalent to a participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by it/him/her in the name of the Company; as a representative of the Company, it/he/she is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 8 (eight) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the shareholder (s) and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders, with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital, shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares issued by the Company as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid-in
AESF V	EUR 11,213.75	1,121,375	EUR 11,213.75
AESF VB	EUR 1,286.25	128,625	EUR 1,286.25
Total	EUR 12,500	1,250,000	EUR 12,500

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers:

- Jennifer Ferrand, born on 23 February 1981 in Thionville (France), with professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Sandra Legrand, born on 14 September 1974 in Bastogne (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;

- Frank Przygodda, born on 28 February 1968 in Bochum (Germany), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg; and

- Martin Kessi, born on 27 October 1973 in Aegerten (Switzerland), with professional address at 20, Bahnhofstrasse, CH-8001 Zurich, Switzerland.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

2. The Company shall have its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire public résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

1. AXA Early Secondary Fund V L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, l'Ecosse EH3 9WJ, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 11002, ayant AXA Private Equity Early Limited comme commandité et agissant par son gérant ARDIAN Investment UK Limited, une société du Royaume-Uni, constitué et régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 1 Grafton Street, London, W1S 4FE, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 05654928, ("AESF V")

ici dûment représenté par Mme Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, Rue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. AXA Early Secondary Fund V B L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit de l'Ecosse, ayant son siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, l'Ecosse EH3 9WJ, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 012119, ayant AXA Private Equity Early Limited comme commandité et agissant par son gérant ARDIAN Investment UK Limited, une société du Royaume-Uni, constitué et régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 1 Grafton Street, London, W1S 4FE, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 05654928, ("AESF VB")

ici dûment représenté par Mme Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, Rue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est «AESF Duomo S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

1. De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou fonds d'investissement, réglementés ou non;
2. D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
3. De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
4. De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
5. D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
6. D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit, y compris par l'émission de titres, bons, obligations ou reconnaissances de dette à l'exception de l'émission publique de tels instruments) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
7. D'entrer dans des accords de swaps, contrats à terme, différés, options ou autres produits dérivés sous quelque forme que ce soit;
8. De rendre tous services administratifs, financiers, juridiques, comptables, commerciaux, informatiques, de gestion, ou autres services, en faveur des Sociétés Affiliées; et
9. De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (zéro virgule zéro un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il/elle détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Au début de chaque conseil de gérance, les gérants désigneront parmi les membres du conseil, un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le conseil peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Le conseil de gérance se réunira au Grand-Duché de Luxembourg. Néanmoins, tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié

permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, à l'exception de l'assemblée générale annuelle pour laquelle une convocation devra être envoyée au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour la période fixée dans les résolutions du/des associé(s) ou, selon le cas, à l'assemblée générale des actionnaires ayant nommé ce commissaire aux comptes.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Apports - Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 1.250.000.-(un million deux-cent cinquante mille) parts sociales émises par la Société comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Parts sociales	Montant versé
AESF V	EUR 11.213,75	1.121.375	EUR 11.213,75
AESF VB	EUR 1.286,25	128.625	EUR 1.286,25
Total	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-

Les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés en tant que gérants:

- Jennifer Ferrand, née le 23 février 1981 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

- Sandra Legrand, née le 14 septembre 1974 à Bastogne, Belgique ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;

- Frank Przygodda, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg; et

- Martin Kessi, né le 27 octobre 1973 à Aegerten, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 20, Bahnhofstrasse, CH-8001 Zurich, Suisse.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12, la société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

2. Le siège social est établi au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15345. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155927/566.

(150172499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

M.D.M. Spf, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.870.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155596/9.

(150170804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mactec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 195.496.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du de l'assemblée générale des actionnaires tenue exceptionnellement en 17 Septembre 2015 que:

- Monsieur Fabio MASTROSIMONE, administrateur et président du conseil d'administration de la société, démissionne de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la société avec effet au 3 Septembre 2015;
- Monsieur Stéphane HEPINEUZE, né le 18 Juillet 1977 à Dieppe, France, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet au 3 Septembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015155597/17.

(150170763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Magadanmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.369.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015155598/13.

(150171313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mallinckrodt International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 172.865.

—
Il est à noter que l'adresse de M. Alan Catterson est la suivante:

Solenbergstrasse 5

8207 Schaffhausen

Suisse

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt International Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015155604/15.

(150170999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Magenta Investment Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.473.

—
Rectificatif du dépôt L150161753 déposé le 02/09/2015

Les statuts coordonnés au 2 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015155599/12.

(150171335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Pan European Value Added Venture German Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.975.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of September,
before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms. Pascale Stammel, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as proxyholder of Pan European Value Added Venture General Partner S.A., a public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186286, acting as general partner (the "General Partner") of the company PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE GERMAN FEEDER S.C.A., herewith designated,

by virtue of the authority granted to him by the circular resolutions resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") on 27 July 2015,

a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. That the company PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE GERMAN FEEDER S.C.A., organized as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186975 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 May 2014, and its articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1861 dated 17 July 2014 (the "Mémorial"). The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°970 dated 11 April 2015.

2. That the subscribed share capital of the Company is currently set at one million three hundred sixty-seven thousand three hundred six euro (EUR 1,367,306.-), divided into (i) one thousand (1,000) class A unlimited shares of unlimited shareholder (the "Class A Unlimited Shares"), and (ii) one million three hundred sixty-six thousand three hundred six (1,366,306) class B shares of limited shareholder (the "Class B Shares"), each Class A Unlimited Shares and Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1.-).

3. That the increase of the share capital by way of authorised capital, shall be realised within the strict limits defined in article 6 of the Articles, which reads as follows:

" Art. 6. Authorised capital.

6.1. The Company has an authorised capital (including its issued capital) of a maximum amount of one billion euro (Euro 1,000,000,000.-) to be used in order to issue new Shares.

6.2. The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares in exchange of contribution in cash or in kind made in execution of capital calls made by the General Partner in compliance with the provisions of any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

6.3. Until 23 April 2019 at the latest, and in compliance with provisions of any agreement entered into from time to time among the Shareholders, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue of new Shares to the Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the 1915 Law, these Articles or any agreement possibly entered into from time to time by the Shareholders. The General Partner is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4. These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

6.5. In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner in accordance with the provisions of any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

6.6. The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7. The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital, the issue of new Shares and the subsequent amendment of these Articles enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.”.

4. That pursuant to the first resolution of the Board of Directors’ circular resolutions dated 27 July 2015, the Board of Directors resolved to ratify the details of issuance of Class B Shares to its current investors (the "New Class B Shares"), resulting in the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of New Class B Shares (the "Capital Call N°4").

5. That in the same resolution, the General Partner approved to enact the increase of the share capital of the Company before a notary. The share capital of the Company, is increased as of 4 August 2015 by an amount of one hundred eighty-four thousand eight hundred eighteen euro (EUR 184,818.-) in order to raise it from its current amount of one million three hundred sixty-seven thousand three hundred six euro (EUR 1,367,306.-) to one million five hundred fifty-two thousand one hundred twenty-four euro (EUR 1,552,124.-) by issuing an overall one hundred eighty-four thousand eight hundred eighteen (184,818) New Class B Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-) and a share premium of nine euro (EUR 9.-). Such share capital increase has been recorded by the undersigned notary as of this date.

All these New Class B Shares have been entirely subscribed to and their par value and share premium have been fully paid-in, so that the total amount of one million eight hundred forty-eight thousand one hundred eighty euro (EUR 1,848,180.-) corresponding to the share capital increase of an amount of one hundred eighty-four thousand eight hundred eighteen euro (EUR 184,818.-) and the share premium of an amount of one million six hundred sixty-three thousand three hundred sixty-two euro (EUR 1,663,362.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

6. That as a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at one million five hundred fifty-two thousand one hundred twenty-four euro (EUR 1,552,124.-), represented by:

- one thousand (1,000) class A unlimited shares of unlimited shareholder (“actions de commandité”, herein defined as “Class A Unlimited Shares”);

- one million five hundred fifty-one thousand one hundred twenty-four (1,551,124) class B shares of limited shareholder (“actions de commanditaire”, herein defined as “Class B Shares”).

The holders of the Class A Unlimited Shares are hereafter referred to as the “Class A Unlimited Shareholders”. The holders of the Class B Shares are hereafter referred to as the “Class B Shareholders”. The holders of the Shares are hereafter referred to as the “Shareholders”.”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated three thousand two hundred euros (EUR 3,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le huitième jour d’août.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Pascale Stammel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de Pan European Value Added Venture General Partner S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186286, agissant en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE GERMAN FEEDER S.C.A., ci-après désignée,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions écrites adoptées par le conseil d'administration du Gérant Commandité (le «Conseil d'Administration») le 27 juillet 2015,

dont une copie, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

1. Que la société PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE GERMAN FEEDER S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186975 (la «Société»), a été constituée le 6 mai 2014 suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et ses statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1861 en date du 17 juillet 2014 (le «Mémorial»). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 mars 2015 suivant acte du notaire instrumentant, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°970 en date du 11 avril 2015..

2. Que le capital social émis de la Société s'élève actuellement à un million trois cent soixante-sept mille trois cent six Euros (EUR 1.367.306,-), représenté par (i) mille (1.000) actions de commandité de catégorie A d'actionnaire commandité (les «Actions de Commandité de Catégorie A»), et (ii) un million trois cent soixante-six mille trois cent six (1.366.306) actions de commanditaire de catégorie B d'actionnaire commanditaire (les «Actions de Catégorie B»), chacune des Actions de Commandité de Catégorie A et Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

3. Que l'augmentation du capital social par voie de capital autorisé devra être réalisée dans les strictes limites définies à l'article 6 des Statuts comme suit:

« Art. 6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital autorisé (en ce compris le capital émis) d'un montant maximal d'un milliard d'euros (1.000.000.000,- EUR) à être utilisé de manière à émettre de nouvelles Actions.

6.2 Le capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles Actions à émettre en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément aux dispositions de tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.3 Jusqu'au 23 avril 2019 au plus tard, et conformément aux dispositions de tout contrat conclu à tout moment entre les Actionnaires, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé par émission de nouvelles Actions aux Actionnaires ou toutes autres personnes agréées par les Actionnaires conformément aux dispositions de la Loi de 1915, de ces Statuts ou de tout contrat pouvant être conclu à tout moment par les Actionnaires. Le Gérant Commandité est en particulier autorisé à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, dans les limites strictes énoncées dans tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.5 Le Gérant Commandité peut en particulier décider d'émettre les nouvelles Actions sous réserve de la constitution d'une prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité conformément aux dispositions de tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre de nouvelles Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7 Les droits attachés aux nouvelles Actions seront identiques à ceux attachés aux Actions de même catégorie déjà émises.

6.8 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée la charge d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour les nouvelles Actions représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater l'émission des nouvelles Actions, l'augmentation du capital et la modification des présents Statuts qui en résulte, sur présentation des documents nécessaires pour justifier de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir ainsi que les souscriptions et libérations des nouvelles Actions.»

4. Que conformément à la première résolution des résolutions circulaires du Conseil d'Administration prises en date du 27 juillet 2015, le Conseil d'Administration a décidé de ratifier les détails de l'émission d'Actions de Catégorie B à ses investisseurs actuels (les «Nouvelles Actions de Catégorie B») suivie d'une augmentation du capital social de la Société en relation avec cette émission de Nouvelles Actions de Catégorie B (l'«Appel de Fonds N°4»).

5. Que dans la même résolution, le Gérant Commandité a décidé de faire acter l'augmentation du capital social de la Société devant un notaire. Le capital social de la Société est augmenté, à compter du 4 août 2015, d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille huit cent dix-huit Euros (EUR 184.818,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de un million trois cent soixante-sept mille trois cent six Euros (EUR 1.367.306,-) à un million cinq cent cinquante-deux mille cent vingt-quatre Euros (EUR 1.552.124,-) par l'émission d'un ensemble de cent quatre-vingt quatre mille huit cent dix-huit (184.818) Nouvelles Actions de Catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et une prime d'émission de neuf Euros (EUR 9,-). Cette augmentation de capital social a été constatée par le notaire instrumentant à la date de la présente.

Toutes ces Nouvelles Actions de Catégorie B ont été intégralement souscrites et leur valeur nominale ainsi que la prime d'émission y relative ont été intégralement libérées, de sorte que le montant total d'un million huit cent quarante-huit mille cent quatre-vingts Euros (EUR 1.848.180,-) correspondant à l'augmentation du capital social d'un montant de cent quatre-vingt-quatre mille huit cent dix-huit Euros (EUR 184.818,-), ainsi que la prime d'émission d'un montant total d'un million six cent soixante-trois mille trois cent soixante-deux Euros (EUR 1.663.362,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant.

6. Suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« 5. Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million cinq cent cinquante-deux mille cent vingt-quatre Euros (EUR 1.552.124,-) représenté par:

- mille (1.000) actions de commandité de catégorie A d'actionnaire commandité (ci-après les «Actions de Commandité de Catégorie A»);

- un million cinq cent cinquante-et-un mille cent vingt-quatre (1.551.124) actions de commanditaire de catégorie B d'actionnaire commanditaire (ci-après les «Actions de Catégorie B»).

Les détenteurs d'Actions de Commandité de Catégorie A sont désignés ci-après comme les «Actionnaires Commandités de Catégorie A». Les détenteurs d'Actions de Catégorie B sont désignés ci-après comme les «Actionnaires de Catégorie B». Les détenteurs d'Actions sont ci-après désignés comme les «Actionnaires».

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, le comparant susnommé a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. STAMMET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 Septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015156363/204.

(150172414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Mahindra Two Wheelers Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 192.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015155601/10.

(150171526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mahindra Two Wheelers Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 192.444.

In the year two thousand and fifteen on the third day of September.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mahindra Two Wheelers Limited, a company organized and existing under the laws of India, having its registered office at Mahindra Towers, P.K. KurneChowk, Worli, Mumbai - 400018 Maharashtra, India, registered with the Registrar of Companies office of India under number U35911MH2008PLC185462 (hereafter the "Sole Shareholder")

hereby represented by Flora GIBERT, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in India on July 25, 2015.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Mahindra Two Wheelers Europe Holdings S.à.r.l., a private limited liability ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.444, incorporated on December 2, 2014, following a deed of the notary Henri BECK, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3975, dated December 23, 2014.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed enacted on January 15, 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 685, dated March 12, 2015 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount two million one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-) in order to bring it from its present amount of seventeen million (EUR 17,000,000.-), represented by seventeen million (17,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, to fourteen million nine hundred thousand euro (EUR 14,900,000.-) by way of cancellation of two million one hundred thousand (2,100,000) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and by reimbursement of two million one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-);

2. Amendment of Article 6. of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decrease of the share capital adopted under item 1 which shall read as follows:

" 6. The Company's corporate capital is set at fourteen million nine hundred thousand euro (EUR 14,900,000.-) represented by fourteen million nine hundred thousand (14,900,000) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

3. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two million one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-) in order to bring it from its present amount of seventeen million (EUR 17,000,000.-), represented by seventeen million (17,000,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, to fourteen million nine hundred thousand euro (EUR 14,900,000.-) by way of the cancellation of two million one hundred thousand (2,100,000) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and by reimbursement of two million one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-);

Reimbursement delay: the undersigned notary has drawn the attention of the Sole Shareholder to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the Sole Shareholder cannot be made freely without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 6. of the Company's articles of incorporation in order to reflect the resolution taken above, which shall henceforth read as follows:

" 6. The Company's corporate capital is set at fourteen million nine hundred thousand euro (EUR 14,900,000.-) represented by fourteen million nine hundred thousand (14,900,000) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to suppress on behalf of the Company the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

MahindraTwoWheeler Limited, une société organisée et existante sous les lois de l'Inde, ayant son siège social à Mahindra Towers, P.K. KurneChowk, Worli, Mumbai - 400018 Maharashtra, Inde, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Inde sous le numéro U35911MH2008PLC185462 (ci-après «l'Associée Unique»),

ici représentée par Flora GIBERT, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en Inde le 25 juillet 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de MihandraTwoWheeler Europe Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192 444, constituée suivant acte du notaire Henri BECK publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3975, en date du 23 décembre 2014.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 janvier 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 685 du 12 mars 2015 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Diminution du capital social de la Société d'un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions euros (EUR 17.000.000,-), représenté par dix-sept millions (17.000.000,-) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quatorze millions neuf cent mille euros (EUR 14.900.000,-) par l'annulation de deux millions cent mille (2.100.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et par le remboursement de deux millions cent mille euros (2.100.000,- euros);

2. Modification de l'article 6. des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-avant en lui donnant la teneur suivante:

" 6. Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions neuf cent mille euros (EUR 14.900.000,-) représenté par quatorze millions neuf cent mille (14.900.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

La comparante telle que représentée, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions euros (EUR 17.000.000,-), représenté par dix-sept millions (17.000.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quatorze millions neuf cent mille euros (EUR 14.900.000,-) par l'annulation de deux millions cent mille (2.100.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et par le remboursement de deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-).

Délai de remboursement: le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'Associé Unique sur les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales établissant une protection légale en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif de l'Associé Unique ne peut pas être fait librement et sans recours avant 30 (trente) jours suivant la publication du présent acte au mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter la résolution prise ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 6. Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions neuf cent mille euros (EUR 14.900.000,-) représenté par quatorze millions neuf cent mille (14.900.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder, pour le compte de la Société, à la suppression des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 8 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 28542. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155602/160.

(150171527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mylan Luxembourg 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.452,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 154.100.

I. Il résulte d'un contrat d'apport signé en date du 19 juin 2015, que l'associé de la Société, Mylan Inc., a transféré la totalité des 16.605 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à:

- Mylan Pharmaceuticals Inc., une corporation, constituée et régie selon les lois de l'Etat de West Virginia, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registrar of West Virginia sous le numéro 0455423, ayant son siège social à l'adresse suivante: 781, Chestnut Ridge Road, 26505 Morgantown, West Virginia, Etats-Unis d'Amérique.

II. Il résulte d'un deuxième contrat d'apport signé en date du 19 juin 2015, que l'associé de la Société, Mylan Pharmaceuticals Inc., a transféré la totalité des 16.605 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à:

- Mylan LHC Inc., une corporation, constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of state of the state of Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 070974-459-4415018, ayant son siège social à l'adresse suivante: 615, S. DuPont Highway Dover, 19901 Kent County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

III. Il résulte d'un troisième contrat d'apport signé en date du 19 juin 2015, que l'associé de la Société, Mylan LHC Inc., a transféré la totalité des 16.605 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à:

- Mylan International Holdings, Inc., une corporation, constituée et régie selon les lois de l'Etat de Vermont, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Register of Vermont sous le numéro 0120464, ayant son siège social à l'adresse suivante: 110, Lake Street, 05478 St. Albans, Etats-Unis d'Amérique.

IV. Il résulte d'un quatrième contrat d'apport signé en date du 19 juin 2015, que l'associé de la Société, Mylan International Holdings, Inc., a transféré la totalité des 16.605 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à:

- Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133517, ayant son siège social à l'adresse suivante: 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Transferts de parts

I. Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 19 juin 2015, que l'associé de la Société, Mylan Luxembourg 2 S.à r.l., a transféré la totalité des 9.210 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à:

- Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133517, ayant son siège social à l'adresse suivante: 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

II. Il résulte d'un deuxième contrat de transfert de parts signé en date du 19 juin 2015, que l'associé de la Société, Mylan Investment Holdings 6 LLC, a transféré la totalité des 2.637 parts sociales qu'il détenait dans la Société, à:

- Mylan Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B133517, ayant son siège social à l'adresse suivante: 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Mylan Luxembourg 3 S.à r.l. 28.452 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015156284/46.

(150172539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Mallinckrodt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,40.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.811.

Il est à noter que l'adresse de M. Alan Catterson est la suivante:

Solenbergstrasse 5

8207 Schaffhausen

Suisse

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt Group S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015155603/16.

(150171027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mallinckrodt Lux Ip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 189.108.

Il est à noter que l'adresse de M. Alan Catterson est la suivante:

Solenbergstrasse 5
8207 Schaffliausen
Suisse

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt Lux IP S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015155605/16.

(150170997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Schreiner und Objektmontagen Wagner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 59A, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 200.096.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Bernd WAGNER, Schreiner, wohnhaft in D-54317 Osburg, Ringstraße, 5a.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Schreiner und Objektmontagen Wagner S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Montage und der Aufbau von vorgefertigten Möbeln.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Bernd WAGNER, Schreiner, wohnhaft in D-54317 Osburg, Ringstraße, 5a.

Art. 7. Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Gesellschaftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Bernd WAGNER, Schreiner, geboren in Trier (Deutschland), am 31. Juli 1965, wohnhaft in D-54317 Osburg, Ringstraße, 5a.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6686 Mertert, 59a, route de Wasserbillig.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. WAGNER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 22. September 2015.

Référence de publication: 2015156422/130.

(150172674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Mallinckrodt Quincy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.200,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.141.

Il est à noter que l'adresse de M. Alan Catterson est la suivante:

Solenbergstrasse 5

8207 Schaffhausen

Suisse

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt Quincy S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015155606/16.

(150171029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mallinckrodt Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 202.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.808.

Il est à noter que l'adresse de M. Alan Catterson est la suivante:

Solenbergstrasse 5

8207 Schaffhausen

Suisse

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt Securitization S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015155607/16.

(150171032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Yoshi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 62.158.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 septembre 2015 que:

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire étant venus à l'échéance, l'assemblée décide de réélire:

- Mr Adriaan DE FEIJTER, administrateur, demeurant 3, rue de Bridel, L-7344 Steinsel,

Mr Jan HAMELINK, administrateur, demeurant 16, route de Cergnat, CH-1875 Morgins et

Mr Yves SCHMIT, comptable, demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg

au fonctions d'administrateurs de la société

Mr. Jan HAMELINK est réélu administrateur délégué et COMPTABILUX S.A. ayant son siège à L-2613 Luxembourg 1, place du Théâtre est réélue au poste de Commissaire aux comptes.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015156524/22.

(150171808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Mallinckrodt Windsor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.710.157.443,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 196.469.

Il est à noter que l'adresse de M. Alan Catterson est la suivante:

Solenbergstrasse 5

8207 Schaffhausen

Suisse

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt Windsor S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015155608/16.

(150171031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Meenie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.775.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 18 septembre 2015

En date du 18 septembre 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de confirmer la nomination de Meenie GP S.A. en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée comme indiqué lors de la constitution de la Société en date du 6 août 2009 et avec effet à cette même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Meenie S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2015155611/16.

(150171185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Cepro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 150.948.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean Sekler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 473 du 04 mars 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 150.948.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 23 juillet 2015 décidant la clôture de liquidation:

- Que l'assemblée prononce la clôture de liquidation de la société;
- Que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 ans à l'ancien siège de la société, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu être faite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015156655/22.

(150172657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Metropole International Hotel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 172.265.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 7 septembre 2015:

Gérants:

- Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de Gérant de la société avec effet immédiat.
- John Kleynhans a démissionné de sa fonction de Gérant de la société avec effet immédiat.

- Claude Favre ayant pour adresse professionnelle le 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg est nommé Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015155612/17.

(150171462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Milano Uno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.393.424,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.417.

Par résolutions prises en date du 30 avril 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Paulina Pietkiewicz, avec adresse professionnelle au 5A, Grzybowska, 00-132 Warsaw, Pologne, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Pawel Gierynski, avec adresse professionnelle au 36, Wielicka, M58 02-657 Warsaw, Pologne, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155613/15.

(150171635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Wasserheim Anlagen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 117.690.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 août 2015

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 13 Octobre 2014, de renouveler trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude Antoine Pierre ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (Luxembourg).

- Monsieur Hendrik Helena Jozef KEMMERLING, administrateur, né le 22 Mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (Luxembourg).

- Monsieur G.G.W.M. PETERS, administrateur, né le 31 Mars 1946 à Venlo (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (Luxembourg).

Les mandats d'administrateur expireront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020.

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 13 Octobre 2014, de renouveler le commissaire aux comptes, à savoir:

- Zimmer & Partners S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Société Luxembourg sous le numéro B151.507.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015157133/22.

(150172661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Milo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.462.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.599.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Milo Holdings S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 24 octobre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155614/17.

(150171066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mizzen Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.473,69.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.018.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la décision extraordinaire de l'associé unique de la Société, qui s'est tenue le 16 septembre 2015 sous seing privé, que l'associé unique de la Société a décidé la clôture de la liquidation de la société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la clôture de la liquidation au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Septembre 2015.

Référence de publication: 2015155615/16.

(150171343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Manor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 137.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155619/9.

(150170748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Maxtron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAXTRON S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015155623/12.

(150171084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Marlett SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARLETT S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015155620/11.

(150171394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Marlett SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 136.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARLETT S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015155621/11.

(150171410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mathilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 125.120.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155622/10.

(150170926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

MEB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.
R.C.S. Luxembourg B 140.955.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155624/10.

(150170925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X septembre.
R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Complément relatif au dépôt référence L150127740 déposé en date du 17 juillet 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOVELE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155638/12.

(150170848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Barbican Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 200.069.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September,
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Balfour Beatty Infrastructure Partners, L.P., an English limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Guernsey Companies Registry under number LP15216, having its registered office at First floor,

Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner, Balfour Beatty Infrastructure Partners GP Limited, a company existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Guernsey Companies Registry under number 55206, having its registered office at First floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ,

here represented by Mrs. Alexandra Margouët professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on 9 September 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name Barbican Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds Sterling (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. The meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of at least one A manager and one B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman or any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented, including at least one A manager and one B manager at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented, including at least one A manager and one B manager at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one A manager together with one B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one A manager together with one B manager.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one A manager together with one B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distribution shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 21 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) new shares issued have been subscribed by Balfour Beatty Infrastructure Partners, L.P., acting through its general partner, Balfour Beatty Infrastructure Partners GP Limited, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred British Pounds Sterling (GBP 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount twelve thousand five hundred British Pounds Sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred British Pounds Sterling (GBP 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 47 Avenue, J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an unlimited term with immediate effect:

(i) Michael Cowell, born in Aylesbury, England, on 16 April 1970, professionally residing at 2nd Floor, 14-16 Bruton Place, London, W1J 6LX; and

(ii) Markus Geisselmann, born in Stuttgart, Germany, on 1 April 1973, professionally residing at Garmischer Strasse 35 D-81373 Munich.

The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited term with immediate effect:

(i) Frits Carlsen, born in Copenhagen, Denmark, on 4 September 1958, professionally residing at n° 5, An Den Azéngen Uebersyren, L-5380 Luxembourg; and

(ii) Kathryn O'Sullivan, born in San Jose, United States of America, on 28 June 1963, professionally residing at 47 Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le onze septembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Balfour Beatty Infrastructure Partners, L.P., une société en commandite anglaise existant selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro LP15216, ayant son siège social au First floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son associé gérant commandité, Balfour Beatty Infrastructure Partners GP Limited, une société anglaise existant selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 55206, ayant son siège social au First floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 6HJ,

dûment représentée par Madame Alexandra Margouët, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 9 septembre 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Barbican Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales**Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés**Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance qui doit être composé d'au moins un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du

mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée, et qu'au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, à la condition qu'au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B soient présents ou représentés. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et en conformité avec les dispositions de l'article 21 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par Balfour Beatty Infrastructure Partners, L.P., agissant par l'intermédiaire de son associé gérant commandité, Balfour Beatty Infrastructure Partners GP Limited, susmentionnées, pour un prix de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) sont dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 47 Avenue, J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

(i) Michael Cowell, né à Aylesbury, Angleterre, le 16 avril 1970, résidant professionnellement au 2nd Floor, 14-16 Bruton Place, Londres, W1J 6LX; et

(ii) Markus Geisselmann, né à Stuttgart, Allemagne, le 1 avril 1973, résidant professionnellement au Garmischer Strasse 35 D-81373 Munich.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

(i) Frits Carlsen, né à Copenhague, Danemark, le 4 septembre 1958, résidant professionnellement au n° 5, An Den Azéngen Uebersyren, L-5380 Luxembourg; et,

(ii) Kathryn O'Sullivan, née à San Jose, Etats-Unis d'Amérique, le 28 juin 1963, résidant professionnellement au 47 Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MARGOUËT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29444. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155956/512.

(150172016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Lux Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.739.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ils avaient été initialement déposés le 10.06.2015 sous le numéro suivant: L150099301.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015155591/11.

(150171390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September,

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing at 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Grand City Properties S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 under number B 165.560, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Senningerberg, Luxembourg, on 2 September 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Thao Nguyen, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Grand City Properties S.A. pursuant to a resolution of the board of directors taken on 11 September 2015.

An excerpt of the minutes of said board resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder of the appearing person, acting in the aforementioned capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) Grand City Properties S.A. (hereinafter the "Company") was incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary resident in Luxembourg, on 16 December 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 23 December 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745 on 2 February 2012. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Senningerberg, Luxembourg, on 2 September 2015, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is currently set at twelve million six hundred forty-nine thousand three hundred twenty-six euro and ten cents (EUR 12,649,326.10), divided into one hundred twenty-six million four hundred ninety-three thousand two hundred sixty-one (126,493,261) shares having a par value of 0.10 each, all of which are fully paid up.

3) Pursuant to article 5.2 of the articles of association, the authorized share capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000) and the board of directors is authorised to issue shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed with such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

4) In its resolutions dated 11 September 2015, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred fifty thousand euro (EUR 950,000) so as to raise it from its current amount of twelve million six hundred forty-nine thousand three hundred twenty-six euro and ten cents (EUR 12,649,326.10), to thirteen million five hundred ninety-nine thousand three hundred and twenty-six euro and ten cents (EUR 13,599,326.10) through the issuance of nine million five hundred thousand (9,500,000) new shares of the Company with a par value of ten cents (EUR 0.10).

In accordance with article 5.2 of the articles of association, the board of directors has decided to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders in relation to this capital increase.

5) The newly issued shares have been fully subscribed for an aggregate price of one hundred fifty-one million fifty thousand euro (EUR 151,050,000). The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of one hundred fifty-one million fifty thousand euro (EUR 151,050,000) is at the disposal of the Company and of which nine hundred fifty thousand euro (EUR 950,000) is allocated to the corporate share capital of the Company and the amount of one hundred fifty million one hundred thousand euro (EUR 150,100,000) is allotted to the share premium account.

The justifying documents of the subscription and of the payment in cash have been reported to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the aforementioned capital increase, the first paragraph of article 5.1 of the articles of association shall be amended, which shall henceforth read as follows:

“5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at thirteen million five hundred ninety-nine thousand three hundred and twenty-six euro and ten cents (EUR 13,599,326.10) represented by one hundred thirty-five million nine hundred ninety-three thousand two hundred and sixty-one (135,993,261) shares of a par value of ten cents (0.10 EUR) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6,500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze septembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant au 101, Rue Cents L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Grand City Properties S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 sous le numéro B165.560, constituée suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Senningerberg, Luxembourg, le 2 septembre 2015, et pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représentée ici par Thao Nguyen, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de Grand City Properties S.A. en vertu d'une résolution du conseil d'administration prise le 11 septembre 2015.

Un extrait du procès-verbal dudit conseil d'administration, paraphé «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de la personne comparante, agissant en la capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1) Grand City Properties S.A. (ci-après la «Société») a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2011 et enregistré auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 287, p.13745, du 2 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant un acte

de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Senningerberg, Luxembourg, le 2 septembre 2015, et pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts, le capital émis de la société est actuellement fixé à douze millions six cent quarante-neuf mille trois cent vingt-six euro et dix centimes (12.649.326,10 EUR), divisé en cent vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-et-une (126.493.261) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, toute entièrement libérée.

3) En vertu de l'article 5.2 des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euro (20.000.000 EUR) et le conseil d'administration est autorisé à émettre endéans les limites du capital autorisé, au profit des personnes et dans les conditions qu'il jugera appropriées, et spécifiquement de procéder à cette émission sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existant.

4) Dans les résolutions datées du 11 septembre 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent cinquante mille euro (950.000 EUR) de manière à le faire passer de son montant actuel de douze millions six cent quarante-neuf mille trois cent vingt-six euro et dix centimes (12.649.326,10 EUR) à treize millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-six euro et dix centimes (13.599.326,10 EUR) par l'émission de neuf millions cinq cent mille (9.500.000) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0.10 EUR).

Conformément à l'article 5.2 des statuts, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existant dans le cadre de l'augmentation de capital.

5) Les actions nouvellement émises ont été souscrites pour un prix global de cent cinquante-et-un millions cinquante mille euro (151.050.000 EUR). Les actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces, de telle sorte que le montant de cent cinquante-et-un millions cinquante mille euro (151.050.000 EUR) se trouve à disposition de la Société et duquel neuf cent cinquante mille euro (950.000 EUR) sont alloués au capital social de la Société et le montant de cent cinquante millions cent mille euro (150.100.000 EUR) au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en espèces ont été rapportés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

En conséquence de l'augmentation de capital susmentionnée, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est amendé, lequel se lit désormais comme suit:

« **5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à treize millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-six euro et dix centimes (13.599.326,10 EUR) représenté par cent trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-et-une (135.993.261) actions d'une valeur de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune. »

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunération et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société et chargés à raison du présent acte sont évalués à EUR 6.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. NGUYEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29334. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015156117/134.

(150171690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Motor Development International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 38.747.

L'an deux mille quinze, le neuf septembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Motor Development International S.A.», ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg, sous le numéro B 38.747, constituée suivant acte notarié en date du 18 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 11 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2719 du 26 novembre 2007 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cyril NEGRE, ingénieur, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Monique BERTHO, comptable, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de sociétés, résidant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres datées du 12 août 2015 aux actionnaires nominatifs et par des avis de convocation publiés:

- a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2060 du 13 août 2015 et 22271 du 27 août 2015;
- b) au Lëtzebuerger Journal du 14 août 2015 et du 27 août 2015

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Multiplication par quatre du nombre d'actions constituant le capital social. Le propriétaire d'une action à ce jour recevra en échange quatre actions nouvelles pour une valeur globale équivalente, sans modification du capital social;

2.- Voter la transformation de la composition du capital social, qui, à valeur globale identique, aujourd'hui de EUR 10.000.000,- pour 400.000 actions correspondant au capital autorisé et de EUR 2.587.094,95 réparti en 73.292 actions pour le capital souscrit et libéré, sera réparti entre les actionnaires en 293.168 actions sans désignation de valeur nominale pour les EUR 2.587.094,95 et pour un capital autorisé de EUR 10.000.000 en 1.600.000 actions.

3.- Voter la modification des statuts en conséquence.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 73.292 actions représentatives du capital social 61.299 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le nombre d'actions représentatives du capital social par diminution du pair comptable, de sorte que chaque action actuellement émise donnent désormais droit à quatre actions et que le capital social d'un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quatorze Euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 2.587.094,95) soit divisé en deux cent quatre-vingt-treize mille cent soixante huit (293.168) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée constate que le capital autorisé de la Société est venu à terme sans avoir été renouvelé.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration afin de procéder aux écritures qui s'imposent au registre d'actionnaires, et afin d'informer le dépositaire agréé.

Cette résolution a été adoptée avec les voix de 61.299 actions ayant droit de vote, 0 abstentions et 0 voix contre.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quatorze euros, quatre-vingt-quinze centimes (EUR 2.587.094,95) représenté par deux cent quatre-vingt-treize mille cent soixante-huit (293.168) actions sans désignation de valeur nominale. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. NEGRE, M. BERTHO, G. SCHNEIDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 11 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 28945. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155616/71.

(150171642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mediapoint, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.526.

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois septembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Sevad MUJKIC, informaticien, né le 13 juin 1985 à Zavidovici (Bosnie Herzégovine), demeurant à L-9674 Nocher, 1um Buren;

- Monsieur Randy CHIONNA, informaticien, né le 08 septembre 1989 à Paris (France), demeurant à L-9648 Erpeldange, 8B, Rue Nic. Schildermans, ici représenté par Monsieur Sevad MUJKIC, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «MEDIAPPOINT», avec siège social à L-9676 Noertrange, 28, op der Louh, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 155.526, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 septembre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2312 du 28 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 avril 2014 par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1791 du 10 juillet 2014 (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant aux comparants comme suit:

- Monsieur Sevad MUJKIC, pré-qualifié, Soixante parts sociales	60
- Monsieur Randy CHIONNA, pré-qualifiée, Quarante parts sociales	40
Total des parts: cent parts sociales	100

III. Les associés pré-qualifiés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-9676 Noertrange, 28, op der Louh à l'adresse suivante: L-9540 Wiltz, 29, avenue de la Gare et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

2. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 5 des statuts de la Société et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-9676 Noertrange, 28, op der Louh à l'adresse suivante: L-9540 Wiltz, 29, avenue de la Gare et décident de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Wiltz.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays.»

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales au niveau de l'article 5 des statuts de la Société et de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MUJKIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15138. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155625/70.

(150171607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Medilux Consult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 44, rue Jean-François Boch.

R.C.S. Luxembourg B 157.951.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155626/10.

(150170924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Meersel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEERSEL HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155627/11.

(150171340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Megateam V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.619.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015155628/13.

(150170840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.018.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MFR Castel Romano Land S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155629/11.

(150170784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

MGE Hellenic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.856.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Hellenic Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155630/11.

(150170791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Anthemis Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.672,49.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.506.

Par résolutions signées en date du 18 septembre 2015, l'associé unique a décidé de modifier les fonctions des gérants actuels de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de la manière suivante:

- Sean Park, avec adresse au 5, Chemin des Tulipiers, 1208 Genève, Suisse est gérant de classe A
- Amy Nauiokas, avec adresse professionnelle au 44, Great Marlborough Street, W1F 7JL Londres, Royaume Uni est gérant de classe A
- Nadeem Shaikh, avec adresse professionnelle au 44, Great Marlborough Street, W1F 7JL Londres, Royaume Uni est gérant de classe A
- Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est gérant de classe B
- Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155907/19.

(150171939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

MGE Hellenic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.856.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 8 septembre 2015

Messieurs Richard Michael Lee, Ioannis Delikanakis et Victor Pisante ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Hellenic Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155631/14.

(150170807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.034.

—
Veuillez prendre note que l'associée MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l. a transféré son siège à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 15 août 2014.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155632/13.

(150170905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

MGE Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.951.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Vernon S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155633/11.

(150170777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Nemera Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.301.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2015

- La démission de Monsieur Flavio MARZONA de son mandat d'Administrateur de catégorie B est acceptée, avec effet au 17 septembre 2015.

- Monsieur Nicolas GERARD, né le 20 avril 1981 à Libramont-Chevigny, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg est nommé comme nouvel Administrateur de catégorie B, avec effet au 17 septembre 2015. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Nemera Capital

Référence de publication: 2015155644/16.

(150170741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mikassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.019.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155636/9.

(150171247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Mikassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.019.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 30 juin 2015

1. La démission de Monsieur Francis DA SILVA de son mandat d'administrateur de catégorie B est acceptée;

2. Mademoiselle Nisia NGO BAYIHA, née le 18 janvier 1985 à Yaounde, Cameroun, Employée Privée, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur DA SILVA.

Mlle NGO BAYIHA achèvera le mandat de M. DA SILVA venant à échéance en 2019.

Référence de publication: 2015155635/14.

(150171146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

ML Corporate Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 185.232.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155637/10.

(150170921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Multisoft, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.993.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155639/10.

(150170923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

NII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.229.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NII International Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015155660/11.

(150171087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.
